Vers

Andilly

Minzier

Chavannaz

Marlioz

Cercier

Copponex

Andilly

Objectif: long terme
La Motte Nord
=> réseau EU à créer

Réflexion
Au Chatelard
Zone de rejet végétalisée

Réflexion
Jacquemy
Zone de rejet végétalisée

STEP

STEP de la Motte

STEP Chef-Lieu

Ruisseau des Rafforts
DE: 0,5 l/s
NEC= 16 EH
IS=78 / 16

Ruisseau de Mastan
DE: 2 à 3 l/s
NEC= 64 à 96 EH
IS=162 / 64 à 96

Ruisseau de la Motte
DE: 0,3 à 0,6 l/s
NEC= 9 à 18 EH
IS=84 / 9 à 18

Ruis. de la Cruse
DE: Sec
NEC= 0 EH
IS=62 / 0

Ruisseau de La Cuisz
DE: Sec
NEC= 0 EH
IS=33 / 0

Ruisseau des Chataigniers
DE: 0,1 l/s
NEC= 3 EH
IS=186 / 3

Ruisseau des Chataigniers
DE: Sec
NEC= 0 EH
IS=21 / 0

Ruisseau de Beufand
DE: 0,2 l/s
NEC= 6 EH
IS=60 / 6

Nant trouble
DE: 5 l/s
NEC= 160 EH
IS=108 / 160

Nant trouble
DE: 5 l/s
NEC= 160 EH
IS=230 / 160

Ruisseau de Mastan
DE: 2 à 3 l/s
NEC= 64 à 96 EH
IS=224 / 64 à 96

Ruisseau des Bois des Ventys
DE: Sec l/s
NEC= 0 EH
IS=9 / 0

Ruisseau des Morandes
DE: Sec
NEC= 0 EH
IS=39 / 0

Ruisseau de Mastan
DE: 5 à 6 l/s
NEC= 160 à 182 EH
IS=251 / 160 à 182

Ruisseau de Chez Poncet
DE: Sec
NEC= 0 EH
IS=18 / 0

Nant trouble
DE: 5 à 6 l/s
NEC= 160 à 182 EH
IS=389 / 160 à 182

Torrent les Grandes Usses
DE: 20 l/s
NEC= 640 EH
IS=667 / 640
IS=+ rejet de la commune en amont

Echelle
0 100 200 m

APTITUDE des SOLS à l'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Zones d'assainissement autonome avec possibilité d'infiltration dans les sols.

Vert: Terrain perméable.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux – épandage en pente.

Vert 2: Terrain moyennement perméable, dissipation des eaux possible sous conditions
– Sur parcelles baties: Filière fosse septique toutes eaux – épandage en pente toléré pour les batiments existants sous conditions. La densification est déconseillée.
– Sur parcelles non baties: Les franges Vert 2 indiquent les zones les plus aptes à la dissipation. La dissipation des eaux est possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.

Zones d'assainissement autonome avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Orange: Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux – filtre à sable vertical drainé sous réserve des possibilités de rejet.
Epandage possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.

Rouge: Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux – filtre à sable vertical drainé étanche sous réserve des possibilités de rejet.
(Etude géopédologique et géotechnique conseillée).

Possibilités de rejet :

7/21 — Limite des sous bassins versants
Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
IS= 24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé — Rejet déconseillé
Indice presque saturé — Rejet tolérable
Indice non saturé — Rejet possible

Département de la Haute-Savoie

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Commune de CERNEX

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Usées

Zone d'assainissement collectif :
- Assainissement collectif existant
- Réseau EU existant
- Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme

Zone d'assainissement non collectif :
- Assainissement collectif existant
- Fossé
- EP Existant
- Zone de rejet végétalisée

Divers :
- Contour PLU (zones U et AU)
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- PI PR PE — Périmètre de protection de captage (PI, immédiat ; PR, rapproché ; PE, éloigné)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Certifié conforme par le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du arrêtant e projet de zonage de l'assainissement – volet eaux usées, de la commune de Cernex.

Monsieur Le Président,

Date : Août 2021
Echelle : 1/5 000
Fichier : Zonage EU_Cernex.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>